MCPHY ENERGY

Société anonyme

79, rue Général Mangin 38100 Grenoble

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SARL AUDIT EUREX

Technosite Altéa 196, rue Georges Charpak 74100 Juvigny

S.A.S. au capital de 5 746 901 € 417 626 280 RCS Annecy

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Chambéry **DELOITTE & ASSOCIES**

6, place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 € 572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

MCPHY ENERGY

Société anonyme

79, rue Général Mangin

38100 Grenoble

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société MCPHY ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des contrats à long terme : reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement et évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux

(notes 2.3.15 et 3.5 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Comme indiqué dans les notes 2.3.15 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et 3.5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels, la méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue pour les contrats à long terme. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur la base des coûts déjà encourus sur le contrat rapporté au montant total des coûts à encourir sur le projet.

Le montant des coûts restant à encourir sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations budgétaires, régulièrement mises à jour par les responsables de projets.

L'estimation des coûts à terminaison nécessite l'exercice du jugement et a des conséquences sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, la reconnaissance de la marge associée à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes, et l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux. Ces estimations reposent sur la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction et sur l'estimation de l'avancement, de la marge à terminaison et des éventuelles provisions pour pertes à terminaison. Cela nous conduit à considérer la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement pour les contrats à long terme et l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour les contrats onéreux comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation des contrats à long terme, nous avons :

- évalué la conception des contrôles pertinents du processus de comptabilisation à l'avancement des contrats à long terme et réalisé un test de cheminement ;
- sélectionné des contrats à tester sur la base de critères puis par échantillon, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique, les contrats, les analyses des coûts et les revues budgétaires ;
- testé la réalité des coûts réellement encourus au cours de la période pour les projets sélectionnés, par échantillon statistique à partir du détail des coûts ;
- vérifié le calcul des provisions pour pertes à terminaison reposant sur l'estimation du budget à terminaison, l'avancement calculé et la marge comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.3.15 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et 3.8 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées

(notes 2.3.6 et 3.14 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant net de 13 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans la note 2.3.6 « Titres de participation » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues. Ces flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction tant en termes de prévisions de flux futurs de trésorerie que de taux à utiliser pour l'actualisation de ces flux ainsi que le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à l'évaluation des titres de participation et créances rattachées, nous avons procédé à une revue critique des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation pratiqué par votre société, notamment en :

- appréciant la cohérence des projections de flux de trésorerie avec le plan d'affaires présenté au Conseil d'administration et avec notre connaissance du groupe et de son secteur d'activité ;
- examinant la fiabilité du processus d'établissement des prévisions au regard des écarts entre les réalisations passées et les budgets correspondants ;
- vérifiant, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, le caractère raisonnable du taux utilisé pour actualiser
 les flux futurs de trésorerie et le flux terminal au regard du contexte économique et des pratiques constatées
 chez les principaux acteurs du marché sur le lequel opère le groupe.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- vérifier la comptabilisation des provisions pour dépréciation sur les titres de participation et/ou les créances rattachées sur la base de la comparaison des valeurs comptables avec les valeurs d'utilité déterminées à partir des projections de flux de trésorerie actualisés.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.3.6 « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des frais de développement activés

(notes 2.3.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)

<u>Risque identifié</u>

La société a fait le choix d'activer les frais de développement éligibles dans les comptes annuels, les critères d'activation étant désormais remplis. Au 31 décembre 2022, les coûts activés représentent une valeur nette de 6,4 millions d'euros.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Dans le cadre de notre audit, nous portons une attention particulière à ces frais de développement car leur activation repose sur du jugement et des estimations notamment pour les deux critères suivants :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- la probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif.

Compte tenu de la part importante de jugement sur laquelle se fonde l'activation des frais de développement, nous avons considéré l'évaluation de la valeur nette des frais de développement comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus mis en place pour l'évaluation des frais de développement ;
- vérifier l'existence et l'exactitude des montants comptabilisés au titre des frais de développement. Nous avons notamment rapproché les montants activés avec les données internes de suivi des temps et nous avons également testé, sur la base de sondages, les charges externes capitalisées ;
- nous entretenir avec la direction financière et la direction technique, et nous appuyer sur la documentation de cette dernière, afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent cette activation, en particulier la perspective de rentabilité future et la faisabilité technique du projet;
- corroborer les diverses informations obtenues lors de ces entretiens avec les données de ventes prévisionnelles pour les commandes fermes obtenues par le groupe en lien avec les projets activés ;
- Identifier tout indicateur de perte de valeur sur ces projets qui nécessiterait la mise en place d'un test de dépréciation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 3.1 « Actif immobilisé » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué

n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'Assemblée générale du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SARL Audit Eurex dans la 9^{ème} année, dont 9 années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvigny et Paris-La-Défense, le 21 avril 2023

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX

Guillaume BELIN

DELOITTE & ASSOCIES

Hélène DE BIE

5.2 Comptes annuels

5.2.1 Bilan

BILAN ACTIF

| | | | | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|----------------|-------------|---------------|-------------|-------------|
| ACTIF (EUR) | NOTES | Brut | Amort & Prov. | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 2.3.4 & 3.1 | 7 518 187 | 441 659 | 7 076 528 | 3 686 043 |
| Immobilisations corporelles | 2.3.5 & 3.1 | 13 805 446 | 1 497 513 | 12 307 933 | 1 020 481 |
| Participations et créances rattachées | 2.3.6 & 3.1 | 29 009 675 | 16 093 593 | 12 916 082 | 12 977 695 |
| Autres immobilisations financières | 3.1 | 14 091 453 | 34 395 | 14 057 058 | 2 262 848 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | | 64 424 761 | 18 067 160 | 46 357 601 | 19 947 067 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | |
| Stocks et en-cours | 2.3.8 & 3.2.1 | 4 601 215 | 83 650 | 4 517 565 | 1 255 228 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 3.2.2 | 3 147 590 | - | 3 147 590 | 4 145 300 |
| Clients et autres débiteurs | 2.3.9 & 3.2.2 | 9 730 095 | - | 9 730 095 | 7 637 867 |
| Autres créances | 3.2.2 | 5 881 793 | - | 5 881 793 | 2 438 163 |
| Valeurs mobilières de placement | 2.3.10 & 3.2.3 | 89 097 825 | _ | 89 097 825 | 63 033 230 |
| Disponibilités | 2.3.10 & 3.2.3 | 44 512 319 | - | 44 512 319 | 111 920 113 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | | 156 970 837 | 83 650 | 156 887 188 | 190 429 901 |
| Comptes de régularisations actif | 3.2.2 | 459 879 | - | 459 879 | 79 579 |
| Écart de conversion actif | | _ | - | _ | 16 878 |
| TOTAL ACTIF | | 221 855 477 | 18 150 810 | 203 704 668 | 210 473 425 |

BILAN PASSIF

| PASSIF (EUR) | NOTES | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Capital social | 3.3 | 3 355 091 | 3 352 691 |
| Primes liées au capital | 3.3 | 191 620 839 | 201 854 955 |
| Réserve légale | 3.3 | 333 832 | 333 832 |
| Report à nouveau | 3.3 | (20 386 297) | (10 327 116) |
| Résultat net | 3.3 | (43 254 458) | (20 386 297) |
| CAPITAUX PROPRES | | 131 669 007 | 174 828 065 |
| Autres fonds propres | 2.3.11 & 3.4 | 2 745 216 | 438 964 |
| Provisions pour risques et charges | 2.3.12 & 3.5 | 6 604 695 | 8 050 669 |
| Emprunts et dettes financières | 2.3.14 & 3.6 | 375 000 | 482 795 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 3.7 | 21 764 207 | 18 061 589 |
| Dettes fiscales et sociales | | 4 030 465 | 2 715 150 |
| Dettes subventions | 3.7 | 26 852 839 | |
| Autres dettes | 3.7 | 2 971 529 | 59 896 |
| TOTAL DETTES | | 65 343 950 | 29 809 063 |
| Comptes de régularisations passif | 3.7 | 6 535 019 | 5 825 272 |
| Écart de conversion passif | | 156 691 | 11 023 |
| TOTAL PASSIF | | 203 704 668 | 210 473 425 |

5.2.2 Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT

| EUR | NOTES | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|---------------|--------------|--------------|
| Vente de marchandises | | 20 209 | 500 |
| Production vendue | | 9 763 132 | 10 404 818 |
| Chiffres d'affaires | 2.3.15 & 3.8 | 9 783 341 | 10 405 318 |
| Production stockée | | 90 344 | 7 525 |
| Production immobilisée | | 3 119 567 | 3 590 517 |
| Subvention d'exploitation | 2.3.16 | 2 253 082 | 193 753 |
| Autres produits d'exploitation | 3.10 | 2 781 731 | 599 640 |
| Produits d'exploitation | | 18 028 065 | 14 796 752 |
| Achats consommés | | (7 404 846) | (3 931 728) |
| Autres achats et charges externes | | (27 337 881) | (16 356 203) |
| Impôts et taxes | | (178 329) | (126 294) |
| Charges de personnel | 3.9 | (9 927 227) | (6 222 131) |
| Dotation aux amortissements | 3.1 | (287 262) | (236 869) |
| Dotation aux dépréciations et provisions | | (5 458 617) | (2 132 570) |
| Autres charges d'exploitation | 3.10 | (105 102) | (343 014) |
| Charges d'exploitation | | (50 699 265) | (29 348 809) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | (32 671 200) | (14 552 056) |
| Produits financiers | 3.11 | 1 096 640 | 147 058 |
| Charges financières | 3.11 | (13 965 772) | (448 196) |
| RÉSULTAT FINANCIER | | (12 869 132) | (301 138) |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | | (45 540 332) | (14 853 194) |
| Produits exceptionnels | 3.12 | 5 067 571 | 850 065 |
| Charges exceptionnelles | 3.12 | (3 881 096) | (7 075 841) |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | | 1 186 474 | (6 225 776) |
| Impôts sur les sociétés | 2.3.17 & 3.13 | 1 099 400 | 692 673 |
| RÉSULTAT NET | | (43 254 458) | (20 386 297) |



5.2.3 Annexes aux comptes sociaux

MCPHY ENERGY — ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. Informations relatives à l'entreprise

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy Energy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène propre comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

Le siège social est sis 79 rue général Mangin 38100 Grenoble. La société est cotée à Paris sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes annuels font partie intégrante des états financiers de McPhy Energy au 31 décembre 2022 arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 avril 2023.

1.1. Faits marquants de l'exercice

Le Groupe a poursuivi son passage à l'échelle industrielle en :

- mettant en service son nouveau site de production de stations hydrogène implanté à Grenoble qui portera à terme la capacité de production McPhy à 150 stations par an. Ce site regroupe l'ensemble des activités relatives aux stations de recharge et est devenu le siège social de la société ;
- prenant sa décision finale d'investissement pour son projet de Gigafactory d'électrolyseurs à Belfort, qui fait l'objet d'une aide publique octroyée par l'État français au travers de Bpifrance dans le cadre du dispositif européen PIIEC, d'un montant maximal de 114 millions d'euros (dont les modalités sont décrites à la section 4.1.2 du présent Documentl). Les travaux de cette future usine ont déjà commencé, avec un démarrage prévu à partir du 1^{er} semestre 2024, suivi d'une montée en charge progressive dans le but d'atteindre une capacité annuelle de production de 1 GW ;
- portant sa capacité de production à 300 MW sur son site de San Miniato en Italie, afin de répondre à la demande du marché dans l'attente de la mise en service de la *Gigafactory*.

Sur le plan commercial, McPhy a signé au 1^{er} semestre un contrat avec une filiale d'Eiffage pour équiper un site à Belfort d'un électrolyseur de 1 MW et d'une station de recharge capable de distribuer jusqu'à 800 kg/jour afin d'avitailler une flotte de bus à hydrogène. Le Groupe a également reçu deux premières commandes dans le cadre de son partenariat stratégique avec la société de mobilité hydrogène Hype consistant à fournir : (i) deux électrolyseurs alcalins d'une capacité de 2 MW pour le premier et portée à 4 MW pour le second, et (ii) deux stations Dual Pressure d'une capacité de 800 kg par jour chacune qui seront installées en région parisienne.

En fin d'année, le Groupe a enregistré une commande de référence dans le domaine de l'industrie avec une coentreprise contrôlée par un des premiers groupes sidérurgistes mondiaux. Elle prévoit l'équipement d'un projet innovant de production d'acier bas-carbone dans une usine en Allemagne, à proximité du site de conception et d'ingénierie de McPhy à Wildau. L'accord porte sur la fourniture de deux électrolyseurs de la gamme McLyzer de 1 MW de capacité, ainsi que d'une station Dual Pressure 350/700 bar dédiée à l'approvisionnement d'engins élévateurs et de camions-remorques. Il est complété par un contrat de services de long terme d'une durée de 5 ans.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a été notifié le 21 mars 2023 par Siemens Energy de l'exercice de son droit contractuel à suspension de l'exécution des activités relatives au projet de Centrale Électrique de l'Ouest Guyanais (CEOG). La revue des modalités et des conséquences de cette suspension indépendante de McPhy, en particulier l'impact financier potentiel pour l'exercice 2023, sont en cours.

2. Principes et méthodes comptables significatives

Les états financiers de la société ont été établis en euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

2.1. Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général du règlement n° 2016-07 adopté le 4 novembre 2016 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la situation de trésorerie positive de la Société au 31 décembre 2022 de 134 M€.

Compte tenu des engagements pris à ce jour, la société a estimé qu'elle serait en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour au moins les 12 prochains mois.

2.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- les choix et le respect des critères d'activation des différents projets de développement en cours ;
- l'évaluation des titres de participation et créances rattachées ;
- la durée d'utilisation des actifs détenus par la société ;
- les provisions pour garanties ;
- l'appréciation des pertes à terminaison ;
- l'appréciation des risques ;
- la consommation prévisionnelle de trésorerie ;
- les coûts restants à courir sur les projets dont le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.



2.3. Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1. Conversion des éléments en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

2.3.2. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

2.3.3. Frais de recherche et développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, selon 6 critères listés ci-après, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans correspondant à la durée de vie du produit sur le marché.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les 6 critères suivants sont cumulativement remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle; et
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

L'éligibilité des projets est revue tous les semestres en accord avec la direction générale, la direction technique et la direction financière du groupe.

Les travaux de développement réalisés en interne par la Société ont fait l'objet d'une activation au titre de l'exercice 2022 pour un montant total de 2,8 M€, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant cumulativement réunis. Les autres frais de recherche et développement sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

2.3.4. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

2.3.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

| Constructions sur sol d'autrui | 20 ans |
|--|---------------|
| Matériel et outillages industriels, installations techniques | de 2 à 10 ans |
| Agencements et installations générales | de 3 à 20 ans |
| Matériel de transport | 5 ans |
| Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau | de 2 à 10 ans |

Aucun intérêt d'emprunt n'a fait l'objet d'activation, l'endettement de la société n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

2.3.6. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur d'utilité de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participations, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés.Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation qui correspond en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

L'appréciation de la valeur d'utilité au 31 décembre 2022 a conduit à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 4,9 M€ et des créances rattachées pour un montant de 8,3 M€.

2.3.7. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu;
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.



La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

2.3.8. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « coût moyen pondéré ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approches et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- Sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence ;
- Sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.3.9. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

2.3.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

2.3.11. Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

2.3.12. Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, *etc.*) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période de 2 ans. La provision est basée sur une méthode statistique d'évaluation du coût de la garantie.

2.3.13. Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, *etc.*).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement constitue un engagement hors bilan.

2.3.14. Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et les dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

2.3.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des obligations de prestations, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Pour les contrats à long terme, la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat rapporté au montant total des coûts à engager sur le projet. Au bilan, sont notamment reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance et les avances.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.3.16. Comptabilisation des subventions

Les subventions sont reconnues lorsqu'il est raisonnablement assuré que les conditions d'obtention de l'aide seront remplies et ce indépendamment des fonds reçus, la différence étant le cas échéant portée au bilan.

La qualification comme subventions d'exploitation ou d'investissement est déterminée en fonction de de la nature et de l'objet du financement octroyé.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits au prorata des charges éligibles et encourues au titre de la période concernée.

Les subventions d'investissement sont quant à elles rapportées au compte de résultat au même rythme que la charge d'amortissement des immobilisations concernées.

2.3.17. Impôts sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.



Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années qui suivent celle au titre de laquelle il a été constaté. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

3. Principes et méthodes comptables significatives

A NOTES SUR LE BILAN

3.1. Actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

| _(en euros) | A la clôture Au 31/12/21 | Augmentation | Diminution | Autres variations | A la clôture Au 31/12/22 |
|---|-----------------------------|--------------|--------------|----------------------|-----------------------------|
| Brevets-licences-logiciels | 429 589 | 69 303 | (2 326) | - | 496 566 |
| Frais de développement et Autres immobilisations incorporelles | 3 660 303 | 3 361 318 | _ | _ | 7 021 621 |
| Immobilisations incorporelles | 4 089 892 | 3 430 621 | (2 326) | - | 7 518 187 |
| Terrain et constructions | 243 305 | 2 418 747 | (37 773) | | 2 624 279 |
| Matériel et Outillage | 3 052 499 | 204 859 | (2 612 696) | _ | 644 662 |
| Installations générales | 886 152 | 27 719 | (218 640) | _ | 695 231 |
| Matériel de transport | 25 328 | 3 990 | — | — | 29 318 |
| Matériel de bureau & informatique | 159 920 | 128 688 | (7 283) | — | 281 325 |
| Mobilier | 59 355 | 127 082 | (6 436) | — | 180 001 |
| Autres immobilisation corporelles | 570 169 | 8 940 024 | (159 563) | — | 9 350 630 |
| Immobilisations corporelles | 4 996 728 | 11 851 109 | (3 042 391) | - | 13 805 446 |
| Titres de participation | 3 617 468 | 4 900 000 | | — | 8 517 468 |
| Créances rattachées à des participations | 11 961 952 | 8 530 255 | | — | 20 492 207 |
| Autres créances immobilisées | 15 000 | — | — | _ | 15 000 |
| Actions propres ⁽¹⁾ | 2 204 738 | 34 917 848 | (35 535 488) | — | 1 587 098 |
| Autres titres immobilisés | 160 | 12 365 425 | — | _ | 12 365 585 |
| Dépôts et cautionnement | 42 950 | 81 500 | (680) | — | 123 770 |
| Immobilisations financières | 17 842 268 | 60 795 028 | (35 536 168) | _ | 43 101 128 |
| TOTAL | 26 928 888 | 76 076 758 | (38 580 885) | _ | 64 424 761 |

(1) Au 31 décembre 2022, les titres du contrat de liquidité s'élèvent à 861 K€ et les espèces à 692 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

| (en euros) | A la clôture Au 31/12/21 | Augmentation | Diminution | Autres variations | A la clôture Au 31/12/22 |
|---|-----------------------------|--------------|-------------|----------------------|-----------------------------|
| Brevets-licences-logiciels | 403 849 | 40 136 | (2 326) | _ | 441 659 |
| Frais de développement et Autres immobilisations incorporelles | _ | _ | _ | _ | _ |
| Immobilisations incorporelles | 403 849 | 40 136 | (2 326) | _ | 441 659 |
| Terrain et constructions | 243 306 | 98 090 | (37 773) | — | 303 623 |
| Matériel et Outillage | 2 749 458 | 84 858 | (2 487 198) | _ | 347 118 |
| Installations générales | 745 412 | 35 159 | (182 829) | _ | 597 742 |
| Matériel de transport | 24 796 | 743 | _ | _ | 25 539 |
| Matériel de bureau & informatique | 150 823 | 19 960 | (7 283) | _ | 163 500 |
| Mobilier | 54 953 | 6 809 | (6 046) | - | 55 716 |
| Autres immobilisations corporelles | 7 497 | _ | (3 222) | _ | 4 275 |
| Immobilisations corporelles | 3 976 245 | 245 619 | (2 724 351) | _ | 1 497 513 |
| Titres de participation | 142 468 | 4 900 000 | _ | _ | 5 042 468 |
| Créances rattachées à des participations | 2 459 256 | 8 591 868 | | _ | 11 051 124 |
| Autres immobilisations financières | _ | 34 396 | _ | _ | 34 396 |
| Immobilisations financières | 2 601 724 | 13 526 264 | _ | _ | 16 127 988 |
| TOTAL | 6 981 818 | 13 812 019 | (2 726 677) | _ | 18 067 160 |

3.2. Actif circulant

3.2.1. État des stocks

| | 31/12/22 | 31/12/2 1 |
|-----------------------------------|-----------|------------------|
| Stock de matières premières | 236 | 237 |
| Stock d'autres approvisionnements | 4 355 518 | 1 369 391 |
| Stock d'encours | 200 565 | 31 369 |
| Stock de produits Finis | 44 896 | 123 747 |
| Valeur Brute | 4 601 215 | 1 524 744 |
| Provisions pour dépréciations | (83 650) | (269 516) |
| Valeur Nette | 4 517 565 | 1 255 228 |

3.2.2. État des créances

| | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------|------------|
| Avances et acomptes versés sur commandes | 3 147 590 | 4 145 300 |
| Clients et comptes rattachés | 9 730 095 | 7 637 867 |
| Produits à recevoir | 424 160 | 138 988 |
| États impôts et taxes | 5 602 814 | 2 298 382 |
| Personnel et comptes rattachés | 25 420 | 272 |
| Débiteurs divers | (170 601) | 521 |
| Charges constatées d'avance | 459 879 | 79 579 |
| Valeur Brute | 19 219 357 | 14 300 909 |
| Provisions | - | _ |
| Valeur Nette | 19 219 357 | 14 300 909 |

3.2.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| Dépôts à court terme | 89 097 825 | 63 033 230 |
| Disponibilités et assimilés | 44 512 319 | 111 920 113 |
| Trésorerie active | 133 610 144 | 174 953 343 |
| Concours bancaires courants | - | _ |
| Trésorerie passive | 0 | 0 |
| Trésorerie nette | 133 610 144 | 174 953 343 |

A 31 décembre 2022, 89 M€ sont placés en comptes à terme avec des sorties anticipées sans frais :

| | Montant | | | Taux | |
|---------------------------|---------|-------|------------|----------------|------------------|
| Type de placement | (en M€) | Durée | Echéance | actuariel brut | Retrait anticipé |
| Compte à terme cash boost | 5 | 2 ans | 24/11/2024 | 3,00% | Préavis 32 jours |
| Compte à terme progressif | 10 | 5 ans | 28/12/2027 | 3,04% | Préavis 32 jours |
| Compte à terme progressif | 14 | 2 ans | 02/12/2024 | 3,50% | Préavis 32 jours |
| Compte à terme progressif | 10 | 2 ans | 23/12/2024 | 3,50% | Préavis 32 jours |
| Compte à terme progressif | 20 | 5 ans | 23/11/2029 | 3,28% | Préavis 32 jours |
| Compte à terme progressif | 10 | 5 ans | 29/11/2027 | 2,80% | Préavis 32 jours |
| Compte à terme progressif | 20 | 3 ans | 17/11/2025 | 2,95% | Préavis 32 jours |
| Total | 89 | | | | |

3.3. Variation des capitaux propres

| | Nombre d'actions | Capital | Primes liées au capital | Réserve légale | Report à nouveau | Actions propres | Ecarts de conversion | Résultat | Capitaux propres |
|---|---------------------|-----------|----------------------------|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------------|--------------|---------------------|
| Situation au 1 ^{er} janvier 2021 | 27 856 540 | 3 342 785 | 206 858 411 | 333 831,60 | (5 407 976) | _ | - | (10 327 116) | 194 799 936 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | _ | - | - | _ |
| Annulation d'actions propres | _ | - | _ | - | _ | _ | - | _ | |
| Exercice d'options et BSPCE | 82 555 | 9 907 | 404 520 | - | - | _ | - | - | 414 427 |
| Exercice de bons de souscription d'actions | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
| Exercice de bons d'émission d'actions | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
| Autres variations | _ | _ | - | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
| Imputation des pertes antérieures | _ | - | (5 407 976) | - | 5 407 976 | - | _ | - | _ |
| Autres éléments du résultat global | - | _ | - | _ | _ | _ | - | _ | _ |
| Affectation du résultat de la période précédente | _ | _ | _ | _ | (10 327 116) | _ | _ | 10 327 116 | _ |
| Résultat de la période | | _ | _ | _ | _ | _ | _ | (20 386 297) | (20 386 297) |
| Variation des actions propres | _ | _ | | _ | _ | _ | _ | _ | |
| Situation au 31 décembre 2021 | 27 939 095 | 3 352 691 | 201 854 955 | 333 832 | (10 327 116) | _ | _ | (20 386 297) | 174 828 065 |
| Augmentation de capital | _ | _ | _ | - | _ | _ | | - | _ |
| Annulation d'actions propres | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
| Exercice d'options et BSPCE | 20 000 | 2 400 | 93 000 | - | _ | _ | _ | _ | 95 400 |
| Exercice de bons de souscription d'actions | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
| Exercice de bons d'émission d'actions | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
| Autres variations | - | _ | - | _ | - | _ | _ | _ | _ |
| Imputation des pertes antérieures | _ | - | (10 327 116) | - | 10 327 116 | - | _ | - | _ |
| Autres éléments du résultat global | _ | - | - | - | | - | _ | _ | _ |
| Affectation du résultat de la période précédente | _ | _ | _ | _ | (20 386 297) | _ | _ | 20 386 297 | |
| Résultat de la période | _ | _ | _ | _ | - | _ | _ | (43 254 458) | (43 254 458) |
| Variation des actions propres | _ | _ | _ | _ | - | _ | _ | _ | |
| Situation au 31 décembre 2022 | 27 959 095 | 3 355 091 | 191 620 839 | 333 832 | (20 386 297) | _ | _ | (43 254 458) | 131 669 007 |

3.4. Autres fonds propres

La Société bénéficie de deux contrats d'avances remboursables pour un montant total au 31 décembre 2022 de 245 K€.

Le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée sur la base d'un taux d'intérêt auquel la société estime qu'elle se serait financée à la date concernée est considérée comme une subvention perçue de l'État. Si elles sont significatives, ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

En cas de succès, les modalités de remboursement des avances conditionnées sont déterminées par l'organisme financeur, contrat par contrat, en fonction des résultats issus du programme aidé. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements publics et crédits d'impôt ».

Dans le cadre de l'implantation du Groupe dans la région de Belfort, McPhy a conclu, le 14 septembre 2022, avec Pristine SAS (fiduciaire de la fiducie « Fonds de Revitalisation Industrielle ») un contrat d'accompagnement financier pour un montant total maximum de 10 M€. En 2022, Mcphy a reçu un versement initial de 2,5 M€ dans le cadre de ce contrat.

3.5. **Provisions pour risques et charges**

| | Soldes 31/12/2021 | Dotations | Reprises | Soldes 31/12/2022 |
|-------------------------------|----------------------|-----------|-------------|----------------------|
| Litiges | 594 810 | | (594 810) | - |
| Pertes à terminaison | 174 565 | 574 394 | (51 456) | 697 503 |
| Autres risques et charges | 7 281 294 | 4 341 078 | (5 715 180) | 5 907 192 |
| Provisions risques et charges | 8 050 669 | 4 915 472 | (6 361 446) | 6 604 695 |

Sur le montant de 4,5 M€ doté en 2021 lié à l'incident au sein d'une centrale électrique opérée par EnergieDienst, 2.6 M€ ont été repris suite au remplacement des équipements de même modèle d'électrolyseur de première génération. Les coûts restants à encourir ont été évalués à 1,0 M€.

Un montant net de 1.2 M€ a été doté en 2022 au titre des pertes à terminaison et engagements sur des contrats en cours.

3.6. **Emprunts et dettes financières**

| | 31/12/2021 | Emissions | Remboursements | Transferts | 31/12/2022 |
|---------------------------------------|------------|-----------|----------------|----------------|------------|
| Emprunts auprès des établissements de | | | | | |
| crédits | 482 795 | _ | (107 795) | _ | 375 000 |
| Comptes courants d'associés | _ | _ | _ | _ | _ |
| Total emprunts et dettes financières | 482 795 | 0 | (107 795) | 0 | 375 000 |
| | | Total | < un an entre | un et cinq ans | > cinq ans |

| | Total | < un an | entre un et cinq ans | > cinq ans |
|------|---------|---------|----------------------|------------|
| 2022 | 375 000 | 125 000 | 250 000 | _ |
| 2021 | 482 795 | 132 795 | 350 000 | _ |

Fournisseurs et autres dettes 3.7.

| | 31/12/22 | 31/12/21 |
|---|------------|------------|
| Avances et acomptes reçus sur commandes | - | _ |
| Dettes fournisseurs | 21 764 207 | 18 061 583 |
| Dettes fiscales et sociales | 4 030 465 | 2 715 150 |
| Dettes sur immobilisations | 2 971 529 | 59 896 |
| Avances sur subventions | 26 852 839 | _ |
| Produits constatés d'avance | 6 535 019 | 5 825 272 |
| TOTAL | 62 154 058 | 26 661 901 |



| | Total | < un an | entre un et cinq ans | > cinq ans |
|------|------------|------------|----------------------|------------|
| 2022 | 62 158 906 | 62 158 906 | - | _ |
| 2021 | 26 661 908 | 26 661 908 | - | _ |

B NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.8. Chiffre d'affaires

| | 2022 | | 2021 | |
|--|------------|-------|------------|-------|
| France | 10 572 439 | 108 % | 9 367 455 | 90 % |
| Reste de l'Union Européenne (hors France) ⁽¹⁾ | (789 098) | -8 % | 975 691 | 9 % |
| Reste du monde | _ | — % | 62 172 | 1% |
| Chiffre d'affaires | 9 783 341 | 100 % | 10 405 318 | 100 % |

(1) Pour l'exercice 2022, ce montant inclut l'annulation de la commande de station H2MOB pour (0,8) M€.

3.9. Charges de personnel

| | 2022 | 2021 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Salaires et traitements | 6 670 259 | 4 178 065 |
| Charges sociales | 3 256 968 | 2 044 066 |
| Charges de personnel | 9 927 227 | 6 222 131 |

3.10. Autres charges et autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation représentent 2,8 M€ et correspondent pour 2,4 M€ à des reprises de provisions, pour 0,2 M€ à des transferts de charges et 0,2 M€ à des *royalties* facturées aux filiales.

3.11. Résultat financier

| | 2022 | 2021 |
|--------------------------------------|--------------|-----------|
| Produits de participations du groupe | 458 439 | 72 536 |
| Produits de placements | 605 620 | 73 253 |
| Produits intérêts / avances | - | _ |
| Autres produits financiers | 32 581 | 1 268 |
| Produits financiers | 1 096 640 | 147 057 |
| Charges intérêts / emprunts | (66 394) | (84 974) |
| Charges intérêts / avances | (372 000) | (179 990) |
| Autres charges financières | (13 527 378) | (183 232) |
| Charges financières | (13 965 772) | (448 196) |
| Résultat Financier | (12 869 132) | (301 139) |

3.12. Résultat exceptionnel

| | 2022 | 2021 |
|---|-------------|-------------|
| Produits de cession d'immobilisations | 200 000 | 465 339 |
| Autres produits exceptionnels | 4 867 571 | 384 725 |
| Produits exceptionnels | 5 067 571 | 850 064 |
| Valeur nette comptable des immobilisations cédées | (161 698) | (376 493) |
| Autres charges exceptionnelles | (3 719 398) | (6 699 348) |
| Charges exceptionnelles | (3 881 096) | (7 075 841) |
| Résultat Exceptionnel | 1 186 474 | (6 225 777) |

Les autres produits exceptionnels correspondent pour (i) 3,5 M€ à la reprise de la provision liée à l'incident sur le site de Grenzach-Whylen en Allemagne (ii) 1,1 M€ à la reprise d'autres provisions exceptionnelles dotées en 2021 compensant des coûts du même montant constatées en 2022 et (iii) 0,2 M€ de plus-values réalisées sur les titres du contrat de liquidité et compensées par 0,8 M€ de moins-values comptabilisées en autres charges exceptionnelles.

3.13. Impôts sur les résultats

| | 2022 | 2021 |
|-------------------------|-----------|---------|
| Crédit impôt recherche | 1 099 400 | 692 673 |
| Autres crédits d'impôts | - | _ |
| Impôt sur les société | 1 099 400 | 692 673 |

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 155.9 M€ au 31 décembre 2022 (112.7 M€ au 31 décembre 2021). Cette créance fiscale latente pourrait générer un allégement de l'éventuelle future charge d'impôt.

L'impôt se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel de la façon suivante :

| | 2022 | 2021 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Résultat courant avant impôt | (45 540 332) | (14 853 194) |
| Résultat exceptionnel | 1 186 474 | (6 225 776) |
| Résultat net avant impôt | (44 353 858) | (21 078 970) |
| Impôt sur les résultats | — | _ |
| Crédits d'impôt | 1 099 400 | 692 673 |
| Résultat net | (43 254 458) | (20 386 297) |

C AUTRES INFORMATIONS

3.14. Tableau des filiales et participations

| (en milliers d'euros) | TITR | ES | CREANC PARTICIP | | | | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|----------------------|-------------------------------|
| | Valeur brute des titres | VNC des titres | Valeur brute Créances | VNC Créances | Titres et Créances rattachées | Quote-part de capital détenue | Capitaux propres hors résultat au 31 décembre 2022 | Résultat net 2022 | Chiffre d'affaires 2022 |
| Mcphy Italia Sprl | 4 300 | 2 400 | 14 297 | 9 000 | 11 400 | 100 % | 2 464 | (3 152) | 2 963 |
| Mcphy Deutschland Gmbh | 4 075 | 1 075 | 3 441 | 441 | 1 516 | 100 % | 2 611 | (2 711) | 4 024 |
| Mcphy Asia Pacific Pte. Ltd | 62 | _ | 2 031 | _ | _ | 100 % | (1 894) | (105) | 0 |
| Mcphy Northern America Corp. | 80 | _ | 723 | _ | _ | 100 % | (502) | (31) | 0 |
| TOTAL | 8 517 | 3 475 | 20 492 | 9 441 | 12 916 | | | | 6 987 |

3.15. Effectifs

| | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Cadres | 78 | 51 |
| Techniciens & agents de maîtrise | 22 | 12 |
| Employés et ouvriers | 2 | 7 |
| TOTAL | 102 | 70 |

L'effectif moyen pondéré s'élève à 82 salariés sur 2022 (60 sur 2021).



3.16. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations et avantages de toute nature des membres du Comité Exécutif (6,8 personnes en 2022 et 11,7 en 2021) et du Conseil d'administration sont les suivantes :

| | 31/12/2022 | 2021 |
|---|------------|-----------|
| Rémunération dues au titre de l'exercice ⁽¹⁾ | 1 671 514 | 1 955 051 |
| Rémunération en actions, options, etc ⁽²⁾ | 388 094 | 125 052 |
| Rémunération des dirigeants | 2 059 608 | 2 080 103 |

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE, BSA ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

3.17. Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses de retraite indépendantes de la Société et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les engagements de la Société relatifs aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) sont présentés en engagement hors bilan.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. La convention collective applicable à la Société est la convention collective de la métallurgie.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IFC sont présentées ci-dessous :

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 | | |
|---|--|--|--|--|
| | SI decembre 2022 | SI decembre 2021 | | |
| Age de départ | 67 ans (C), 64 ans (NC) | 67 ans (C), 64 ans (NC) | | |
| Taux d'actualisation ⁽¹⁾ | 3,8 % | 1,2 % | | |
| Convention collective | Métallurgie, avenant 2010 | Métallurgie, avenant 2010 | | |
| Taux de croissance de salaires | 4 % (C), 2,4 % (NC) | 3 % (C), 4 % (NC) | | |
| Taux de charges sociales ⁽²⁾ | 49 % (C), 44 % (NC) | 49 % (C), 44 % (NC) | | |
| Table de mortalité | Insee 2018-2020 | Insee 2017-2019 | | |
| Probabilité de présence | taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans | taux compris entre 12 % et 99 % de 30 à 55 ans, puis 100 % à partir de 60 ans | | |

C: cadres, NC: non cadres.

(1) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(2) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 20 ans au 31 décembre 2022.

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2022 s'élève à 76 K€ (108 K€ au 31 décembre 2021). Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2022 (respectivement une baisse de 1 %) a un effet positif sur le résultat de l'année de 13 K€.

Paiements fondés sur des actions 3.18.

La Société a attribué des stock-options (« Options »), des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») à certains de ses salariés et dirigeants. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

| | Dates d'exercice | Prix d'exercice | Nombre attributaires | Instruments en circulation | Instruments exerçables |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Assemblée Générale du | 18/05/2017 | | | | |
| BSPCE 2017-2 | Du 12/03/2018 au 10/09/2023 | 5,10 | 2 | 30 000 | 30 000 |
| Assemblée Générale du | ı 23/05/2019 | | | | |
| BSPCE 2019-2 | Du 08/04/2020 au 08/04/2025 | 4,55 | 3 | 14 000 | 14 000 |
| BSA 2019-1 | Du 08/04/2020 au 08/04/2025 | 4,55 | 1 | 10 000 | 10 000 |
| Assemblée Générale du | 20/05/2020 | | | | |
| BSA 2020-1 | Du 05/06/2020 au 05/06/2025 | 5,11 | 6 | 28 000 | 28 000 |
| BSPCE 2020-1 | Du 05/06/2020 au 05/06/2025 | 5,11 | 10 | 89 000 | 89 000 |
| Solde au 31 décembre | 2022 | | 22 | 171 000 | 171 000 |

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options, de BSA et de BSPCE :

| | Options et bons Prix d'exe en circulation moyen por | |
|---------------------------------------|--|------|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2021 | 495 555 | 4,72 |
| Octrois | _ | _ |
| Annulations | (162 000) | 4,14 |
| Exercices | (82 555) | 5,02 |
| Solde au 31 décembre 2021 | 251 000 | 4,72 |
| Octrois | _ | _ |
| Annulations | (60 000) | 4,98 |
| Exercices | (20 000) | 4,77 |
| Solde au 31 décembre 2022 | 171 000 | 5,00 |
| | | - |



Le tableau suivant retrace les attributions et l'activité des plans d'AGA :

| | Plan AGA 2021 | Plan AGA 2022 |
|---|---|---|
| Date d'assemblée générale | 23 mai 2019 | 19 mai 2022 |
| Date du Conseil d'administration | 16 décembre 2021 | 28 juillet 2022 |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 59 970 | 94 350 ⁽¹⁾ |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux : | 20 000 | 21 750 ⁽²⁾ |
| Jean-Baptiste LUCAS | 20 000 | 21 750 ⁽²⁾ |
| Luc POYER | - | _ |
| Date d'acquisition des actions | Directeur Général – 16/12/2023 Comité exécutif – Date du Conseil d'administration arrêtant les comptes sociaux de la Société relatifs à l'exercice fiscal clos le 31 décembre 2023 | 28 juillet 2025 |
| Date de fin de la période de conservation | - | _ |
| Conditions de performance et d'acquisition | Se reporter à la note A ci-dessous + condition de présence | Se reporter à la note B ci-dessous + condition de présence |
| Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2022 | 59 970 | 94 350 ⁽¹⁾ |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2022 | 3 540 | _ |
| Actions attribuées restantes au 31/12/2022 | 56 430 | 94 350 |

(1) Sur une base de payout à 100 %, soit 122 655 actions sur une base de payout à 130 %.
(2) Sur une base de payout à 100 %, soit 28 275 sur une base de payout à 130 %.

3.19. Crédit-bail

| | | Matériel et | Matériel de bureau & | Brevets- licences- | |
|---------------------------------------|----------|-------------|-------------------------|-----------------------|-------------|
| | Véhicule | Outillage | informatique | logiciels | Total |
| Valeur brute d'origine | 18 115 | 1 799 328 | 545 264 | 314 336 | 2 677 043 |
| Cumul des amortissements antérieurs | (18 115) | (1 636 590) | (99 401) | (314 336) | (2 068 442) |
| Dotation de la période | 0 | (111 488) | (77 577) | 0 | (189 065) |
| Amortissements cumulés | (18 115) | (1 748 078) | (176 978) | (314 336) | (2 257 507) |
| Valeur nette | 0 | 51 250 | 368 286 | 0 | 419 536 |
| Cumul des redevances antérieures | 31 163 | 1 816 287 | 117 291 | 359 092 | 2 323 833 |
| Redevances de la période | 0 | 67 380 | 104 344 | 0 | 171 724 |
| Redevances cumulées | 31 163 | 1 883 667 | 221 635 | 359 092 | 2 495 557 |
| Redevances restant à payer | | | | | |
| • à un an au plus | 0 | 0 | 169 532 | 0 | 169 532 |
| • à plus d'un an et moins de cinq ans | 0 | 0 | 190 209 | 0 | 190 209 |
| à plus de cinq ans | _ | _ | _ | _ | _ |
| Redevances restant à payer | 0 | 0 | 359 741 | 0 | 359 741 |
| Option d'achat | 18 154 | 3 800 | 24 750 | 0 | 46 704 |

3.20. Engagements financiers

| (en milliers d'euros) | 2022 | 2021 |
|---------------------------|--------|-------|
| Cautions et nantissements | 8 800 | 5 772 |
| Crédit bail | 236 | 428 |
| Bail commercial | 2 270 | 2 502 |
| Autres engagements donnés | - | |
| Engagements donnés | 11 306 | 8 702 |

Les engagements donnés sont principalement liés à des garanties mises en place dans le cadre de projets commerciaux (garantie de restitution d'acompte, garantie à première demande, garantie de performance, *etc.*).

3.21. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.21.1 Risque de taux d'intérêts

La Société a souscrit un emprunt à court terme et moyen terme à taux fixe pour un montant total de 375 K€.

3.21.2 Risque de change

La Société a souscrit un flexiterme à l'achat de 0.7 Millions d'USD contre EUR en date du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 18 juin 2024 à un taux garanti de 1,0575 dans le cadre d'un contrat impliquant des approvisionnements auprès d'un fournisseur américain afin de lui permettre de couvrir son activité contre les fluctuations des taux de change de l'USD.

3.21.3 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 133,6 M€ au 31 décembre 2022 et les dettes financières, à un montant de 0,4 M€. Les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (*covenants*).

La Société continuera jusqu'à l'atteinte du point mort d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités. Cependant, le risque de liquidité a fortement diminué, notamment grâce au succès de l'augmentation de capital du 14 octobre 2020 qui avait permis de renforcer la trésorerie et les fonds propres de 180 M€.

3.21.4 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients est jugé maîtrisé par la Société car lorsque des risques sont identifiés ils sont provisionnés.

3.22. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe sont présentés en note 3.28 de l'annexe aux comptes consolidés.



5.3 Tableau de résultat des cinq derniers exercices

| (en euros) | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|--|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Capital social | 1 753 597 | 2 079 102 | 3 342 785 | 3 352 691 | 3 355 091 |
| Nombre d'actions | 14 613 307 | 17 325 851 | 27 856 540 | 27 939 095 | 27 959 095 |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 930 864 | 5 805 448 | 9 765 843 | 10 405 318 | 9 783 340 |
| Opérations et Résultats de l'exercice | | | | | |
| Résultat net avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (11 712 207) | (5 523 267) | (10 276 371) | (13 586 721) | (38 607 979) |
| Impôts sur les bénéfices | (764 228) | (640 251) | (547 923) | (692 673) | (1 099 400) |
| Participation des salariés | _ | _ | _ | - | — |
| Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (12 183 161) | (5 407 976) | (10 327 116) | (20 386 296) | (43 254 458) |
| Résultat par actions | | | | | |
| Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | (0,75) | (0,28) | (0,35) | (0,46) | (1,34) |
| Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (0,83) | (0,31) | (0,37) | (0,73) | (1,55) |
| Dividende attribué à chaque action | — | _ | — | - | — |
| Personnel | | | | | |
| Effectif | 34 | 43 | 49 | 70 | 102 |
| Masse salariale | 2 104 001 | 2 540 516 | 3 237 005 | 4 178 065 | 6 670 258 |
| Avantages sociaux | 924 695 | 1 221 240 | 1 486 267 | 2 044 066 | 3 256 968 |

5.4 Délais de paiements des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 444-6-1 du code de commerce, les factures émises et reçues non payées à la date de clôture se décomposent comme suit :

| | Fac | tures reçues no | on payées à la | date de clôtu | re de l'exer | cice |
|---|------------------------------------|--------------------|------------------|------------------|---------------------|-------------------------|
| | Non échu (à titre indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total 1 jour et plus |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre de fournisseurs concernés | 335 | | | | | 146 |
| Montant total des factures concernées (TTC et en milliers d'euros) | 18 848 | 766 | (7) | 1 | 490 | 1 250 |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice | 94 % | 2 % | 0 % | 0 % | 1 % | 3 % |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et cré | ances litigieus | es ou non com | ptabilisées | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | 0 |
| Montant total des factures exclues | | | | | | 0 |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractu | el ou délai lég | al - art. L. 441-6 | ou L. 443-1 d | u code du cor | nmerce) | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards | | Déla | is légaux (soit | 30 jours fin d | e mois) sauf | si l'échéance |

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retardsDélais légaux (soit 30 jours fin de mois) sauf si l'échéancede paiementindiquée sur la facture est plus avantageuse

| | Factures émises non payées à la date de clôture de l'exercice | | | | cice | |
|---|---|--------------------|------------------|------------------|---------------------|-------------------------|
| | Non échu (à titre indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total 1 jour et plus |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre de clients concernés | 9 | | | | | 7 |
| Montant total des factures concernées (TTC et en milliers d'euros) | 960 | 1 435 | 1 130 | 991 | 783 | 4 339 |
| Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice | 10 % | 15 % | 12 % | 10 % | 8 % | 44 % |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et cré | éances litigieus | es ou non com | ptabilisées | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | 0 |
| factures exclues (TTC et en milliers d'euros) | | | | | | 0 |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractu | el ou délai lég | al - art. L. 441-6 | 5 ou L. 443-1 d | u code du cor | nmerce) | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards | | | Délais contrac | tuels (échéand | e indiquée s | ur la facture) |

de paiement



DocuSian

Certificate Of Completion

Envelope Id: 18AA00B63443467C9C4FADADD3EF41BA Subject: Complete with DocuSign: McPhy RCA 31.12.2022.pdf Source Envelope: Document Pages: 31 Signatures: 2 Certificate Pages: 2 Initials: 0 AutoNav: Enabled Envelopeld Stamping: Disabled Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

Record Tracking

Status: Original 4/21/2023 5:12:05 PM

Signer Events

Hélène De Bie

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID:

432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for **QES** (Client ID:

432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Correlation Identifiers:

FPS-GNNHQ

Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via DocuSign

Guillaume Belin

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate Signature Provider Details: Signature Type: DocuSign Protect & Sign (Client Using IP Address: 195.70.1.172

ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E) SI1

Authentication: SMS (+33 6 80 47 78 98)

Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via DocuSign

Signature Adoption: Drawn on Device

Signature Adoption: Uploaded Signature Image

Signature Provider Location: https://authentication.id

Using IP Address: 92.184.117.50

now.de/docusign/requestsignature

Holder: Carole Leibmann

Signature

April

Signature Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - Signature Provider Location: https://ps-ws.dsf.docusi gn.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign

Status: Completed

Envelope Originator: Carole Leibmann 6 place de la Pyramide Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908

IP Address: 163.116.176.57

Location: DocuSign

Timestamp Sent: 4/21/2023 5:15:41 PM Viewed: 4/21/2023 6:14:54 PM Signed: 4/21/2023 6:16:02 PM

Sent: 4/21/2023 6:16:04 PM Viewed: 4/21/2023 6:49:54 PM Signed: 4/21/2023 6:52:31 PM

| In Person Signer Events | Signature | Timestamp |
|------------------------------|-----------|-----------|
| Editor Delivery Events | Status | Timestamp |
| Agent Delivery Events | Status | Timestamp |
| Intermediary Delivery Events | Status | Timestamp |
| Certified Delivery Events | Status | Timestamp |
| Carbon Copy Events | Status | Timestamp |

| Carbon Copy Events | Status | Timestamp |
|---|------------------|--|
| Diane Minon | COPIED | Sent: 4/21/2023 6:52:33 PM Viewed: 4/21/2023 8:56:02 PM |
| Security Level: Email, Account Authentication (None) | | |
| Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via DocuSign | | |
| Carole Dantony | COPIED | Sent: 4/21/2023 6:52:33 PM |
| Security Level: Email, Account Authentication (None) | | |
| Electronic Record and Signature Disclosure: Not Offered via DocuSign | | |
| Witness Events | Signature | Timestamp |
| Notary Events | Signature | Timestamp |
| Envelope Summary Events | Status | Timestamps |
| Envelope Sent | Hashed/Encrypted | 4/21/2023 5:15:41 PM |
| Certified Delivered | Security Checked | 4/21/2023 6:49:54 PM |
| Signing Complete | Security Checked | 4/21/2023 6:52:31 PM |
| Completed | Security Checked | 4/21/2023 6:52:33 PM |
| Payment Events | Status | Timestamps |